Appel à Manifestation d’Intérêt**Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour un Burundi plus inclusif.**

**Référence : NDICI CSO/2021/043-480**

*CORRIGENDUM n°1*

**Lignes directrices (page 8) :** veuillez noter que la disposition de bas de page est supprimée:

* 1. **Montant de l’enveloppe financière mise à disposition par l’administration contractante (page 8 des lignes directrice à l’intention des demandeurs de subventions).**

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s’élève à 1 400 000 EUR. L’administration contractante se réserve le droit de ne pas allouer la totalité des fonds disponibles.

Montant des subventions

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :

* montant minimum : 1 400 000 EUR
* montant maximum: 1 400 000 EUR

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les pourcentages minimum et maximum suivants du total des coûts éligibles de l’action:

* pourcentage minimum: 50 % du total des coûts éligibles de l’action.
* pourcentage maximum: 95 % du total des coûts éligibles de l’action (voir également section 2.1.4).

Le solde (c’est-à-dire la différence entre le coût total de l’action et le montant demandé à l’administration contractante) doit être financé par des sources autres que le budget de l’Union européenne ou le Fonds européen de développement[[1]](#footnote-1).

~~La subvention peut couvrir l’intégralité des coûts éligibles de l’action si cela est jugé indispensable à la réalisation de cette dernière. Dans ce cas, le demandeur chef de file doit justifier le financement intégral, à la section 2.1 de la partie B du formulaire de demande de subvention. La validité de la justification fournie sera examinée pendant la procédure d’évaluation. L’absence de justification peut entraîner le rejet de la demande.~~

1. [↑](#footnote-ref-1)